**REGLEMENT INTERIEUR**

**1 - OUVERTURE.**

Le centre de loisirs fonctionne durant les mois de juillet et août et reçoit les enfants de 4 à 15 ans.

Les horaires d’accueil vont du lundi au vendredi, à partir de 7h30 jusqu’à 17h30 précises.

Le programme des activités vous est remis lors de l’inscription (sous réserve de modifications).

**2 – CAPACITE D’ACCUEIL.**

Elle est de 50 enfants maximums par semaine.

La priorité est donnée aux premières familles ayant rendu leur dossier d’inscription complet.

**3 – ENCADREMENT.**

Le centre fonctionne sous la responsabilité d’une directrice agréée par la DDCS et d’animateurs

titulaire du BAFA ou en cours de formation.

**4 – CONDITIONS D’ADMISSION.**

Votre demande est enregistrée dès réception du dossier d’inscription dûment rempli (fiche d’inscription, fiche sanitaire, photocopies du carnet de vaccination à jour et de l’attestation de responsabilité civile, règlement intérieur signé et justificatifs des différentes aides) et du versement de la totalité du séjour par chèque, espèce ou chèques vacances.

**5 – PRESTATIONS ET PRIX.**

Les prestations comprennent le repas de midi et le goûter, l’encadrement et les animations proposées.

L’adhésion à l’association est de 7 €. Le coût du séjour vous est communiqué lors de l’inscription.

Les habitants de la Communauté de Communes « Porte de DrômArdèche » bénéficient d’une aide modulable selon leur quotient familial.

**6 – ABSENCES.**

Toutes les absences doivent être signalées auprès de la Direction.

Seules les semaines complètes non effectuées et justifiées par un certificat médical pourront prétendre

à un remboursement. Le montant de l'adhésion demeure, dans tous les cas, acquis à l’association.

**7 – DIVERS.**

Les effets personnels doivent être marqués au nom de l’enfant.

Pour les sorties piscine, prévoir un sac avec maillot de bain, serviette, chapeau ou casquette et chaussures fermées.

Pour les journées camping, prévoir un duvet, un pyjama, une gourde, une lampe de poche et le nécessaire pour la toilette. ***Merci de ne pas venir au camping et de faire confiance à l’équipe d’animation*.**

Le personnel n’est pas habilité à donner des médicaments.

Parasites : les parents doivent être vigilants et prévenir le centre en cas d’apparition de poux.

Il est déconseillé d’amener des objets de valeur (portable, MP3, tablette, bijou) ainsi que des jeux personnels.

Le centre se dégage de toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol.

**8 – CAS D’EXCLUSION.**

Non-respect du présent règlement – Non-paiement des frais de séjour – Comportement de l’enfant incompatible avec le fonctionnement du centre – Décision médicale.

**9 – PARTENAIRES FINANCIERS.**

Communauté de Communes Porte de DrômArdèche – CAF de la Drôme - MSA Ardèche Drôme Loire.

*Signature du parent responsable (précédée de la mention lu et approuvé) :*

**Centre de Loisirs Laveyron / Saint-Vallier – Parc de la Ronceraie – 26240 Laveyron – 04 75 23 32 04 –** Màj. 2019